

Le village olympique et paralympique : une course gagnée, un héritage à suivre

19.6.2026 - | Sénat

Le 16 juin 2026, Éric Jeansannetas, rapporteur spécial de la mission "Médias, livre et industries culturelles", a présenté les conclusions de son contrôle budgétaire consacré au village olympique et paralympique des Jeux de Paris 2024.

La livraison du village des athlètes et du village des médias constitue l'une des principales réussites opérationnelles des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. La Société de livraison des ouvrages olympiques (Solidéo) a joué un rôle déterminant dans cette réussite en imposant aux maîtres d'ouvrage un cadre commun de délais, de coûts et de qualité.

Le rapport montre qu'entre 2018 et 2025, les concours publics ont augmenté de 142,1 millions d'euros (en euros constants), mais que les véritables surcoûts et recalages techniques ne représentent que 46,3 millions d'euros, soit 6 % de la maquette initiale. **Dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine, il est remarquable que le budget ait été aussi maîtrisé.**

L'enjeu est désormais celui de l'héritage. Les premiers habitants se sont installés dans les villages, les exigences environnementales et d'accessibilité ont été supérieures au droit commun, et 67 % des logements du village des athlètes ont déjà été commercialisés. Toutefois, l'appropriation réelle de ces nouveaux quartiers par leurs habitants ne pourra être appréciée que dans la durée.

Parmi ses **cinq recommandations, adoptées par la commission des finances**, le rapporteur spécial appelle à sécuriser la transmission des droits et obligations de la Solidéo avant son extinction, à consolider le suivi des engagements environnementaux et d'accessibilité en conditions réelles d'usage, et à tirer un bilan de la souscription de la Solidéo au Paris Fonds vert.

Enfin, le rapport tire les enseignements de Paris 2024 pour les Jeux d'hiver de 2030. Les méthodes mises en œuvre par la Solidéo constituent un héritage administratif important, qui devra être adapté à un projet plus dispersé géographiquement et soumis à un calendrier de préparation plus contraint.

<https://www.senat.fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/presse/19-06-2026/le-village-olympique-et-paralympique-une-course-gagnée-un-héritage-a-suivre.html>